

ASSEMBLEE NATIONALE

5 février 2005

AÉROPORTS - (n° 1914)

AMENDEMENT

N° 99

présenté par
M. ASENSI
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 5

Dans la première phrase du II de cet article, supprimer le mot :

« initial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le caractère public du capital d'ADP malgré sa transformation en S.A.